

---

## Nachlassverträge Concordats Concordati

No 172 Freitag, 05.09.2008 126. Jahrgang

---

1. *Débitrice: L'Atelier du Golf SA, 1227 Carouge*
2. *Concordat confirmé le: 04.08.2008*
3. *Remarques: Le Tribunal de Première Instance de la République et Canton de Genève a:*
  - a) homologue le concordat par abandon d'actifs proposé par L'ATELIER DU GOLF SA, en sursis concordataire,
  - b) arrête le cours des intérêts au 4 janvier 2007,
  - c) donne acte aux créanciers de ce qu'ils renoncent à la part de leur créance non couverte par le dividende,
  - d) désigne Lucien ZANELLA, p.a. GEROFID SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE SA, aux fonctions de liquidateur et Maître Patrice RIONDEL, avocat, aux fonctions de membre de la commission des créanciers.

Gérofid Société Fiduciaire SA  
1211 Genève 6

(04638602)